

Membres En exercice :	23
Présents :	14
Absents :	9
Votants :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstention :	0

## Commune de Arandon-Passins

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre le 21 mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de **Mme SANDRIN Maria, élue Maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 mars 2024

Présent(e)s : Mesdames, Messieurs : Maria SANDRIN, Vincent LIENARD, Véronique GROS, Alexia FARGE, Grégory PINET, Dominique SOLANO, Muriel RADIX, Sylvain JUPPET, Fabienne DUPUY, Sylvie MONTERO, Michel HANNI, Jean Paul COTTIER, Sophie DE ARAUJO, Chloé VIAL.

Absents excusés : Mesdames, Messieurs : Guillaume LIAUZUN (pouvoir à V. GROS), Alexandre BOITTIAUX (pouvoir à M SANDRIN), Dimitri CASTELANT (pouvoir à S. MONTERO), Laurent BUISSON (pouvoir à G. PINET)

Absents : Mesdames, Messieurs : Bruno GENEVAY, Marilyn SERRANO, Cédric THIEVENAZ, Aurélie BENEDETTO, Pamela D'URBANO.

Mme Véronique GROS a été élue secrétaire de séance

#### OBJET : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2024 DE LA COMMUNE

Après avoir présenté les grandes lignes du compte administratif 2023 du budget général de la commune, après avoir procédé à l'affectation de l'excédent de fonctionnement définitif constaté au 31 décembre 2023 et fixé les taux de fiscalité, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif 2024 comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP 2024
011	Charges à caractère général	472 120.00€
012	Salaires et charges	694 300.00 €
014	Atténuation de produits	0.00 €
65	Autres charges de gestion courante	123 345.00€
66	Intérêts des emprunts	21 500.00 €
67	Charges exceptionnelles	500,00 €
6811 (042)	Amortissements	70 000.00€
023	Prélèvement pour l'investissement	563 879.52 €
TOTAL		1 945 644.52€
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 002		485 130.52€
70	Produits D'exploitation	131 690.00 €
73	Impôts et Taxes	205 528.00 €

731	Impositions directes	
74	Dotations	
75	Loyers Participations	81 500.00 €
76		3,00 €
		1 945 644 .52€

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		BP 2024
DEFICIT D'INVESTISSEMENT 01		21 634.84€
16	Emprunts et dettes	200 000.00 €
20	Immobilisation incorporelles	45 000.00 €
204	Subventions d'équipements versées ( TE38)	35 000.00€
21	Immobilisations corporelles	400 000.00 €
23	Immobilisations en cours	2 160 879.52€
	Restes A Réaliser ( RAR)	299 000.00€
TOTAL		3 161 514.36 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT		
10	Taxe d'aménagement - FCTVA	70 000.00€
1068	Excédents de fonctionnements capitalisés	320 634 .84€
13	Subventions d'Investissements	210 000.00 €
16	Emprunt	1 927 000.00 €
021	Virement Section exploitation	563 879.52€
040	Opérations d'ordre	70 000.00€
TOTAL		3 161 514.36 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité**

ADOpte le budget primitif 2024 tel qu'il vient d'être présenté

AUTORISE Madame le Maire à engager les dépenses et les recettes prévues dans le cadre de ce budget.

Dit que cette délibération sera transmise à la sous-préfecture ainsi qu'à Monsieur le Responsable du SGC de la Tour du Pin.

Ainsi fait et délibéré,  
Les jour, mois et an que dessus,

Le Maire,  
SANDRIN Maria

